

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024

Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer, Duarte, conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent et votant par procuration donnée à M. Feypel : M. Gutenkauf, conseiller

Point de l'ordre du jour : 7.5

Objet : Création d'une prime « chef d'équipe »

Page 1/2

Le conseil communal,

Considérant que l'organisation des travaux des différents services techniques nécessite la responsabilisation de certains salariés de la carrière E assurant la gestion d'un groupe de collaborateurs et épaulant les préposés respectifs ;

Vu la proposition de texte du collège échevinal portant introduction d'une nouvelle prime permettant d'accorder à des chefs d'équipe une rémunération pour la responsabilité accrue de leur fonction :

Prime « chef d'équipe »

Le collège échevinal peut accorder, sur sa propre initiative ou sur proposition de la délégation du personnel, une prime « chef d'équipe » de 20 points indiciaires aux salariés de la carrière E, sous réserve des conditions suivantes :

- *exerçant une fonction dirigeante et figurant dans l'organigramme comme « chef d'équipe »*
- *avoir sous sa responsabilité un groupe d'au moins 5 salariés, être responsable pour l'organisation du travail, la répartition des tâches, les remplacements et la gestion des plans d'organisation du travail*
- *Exceptionnellement et pour des raisons dûment motivées, le collège échevinal peut déroger à la condition du nombre de subordonnés fixé à 5.*

La prime est liée à l'exercice de la fonction.

Elle ne peut être accordée qu'à 15% des salariés de cette carrière au maximum.

Entendu l'avis de la délégation des salariés ;

Vu la convention collective applicable pour le personnel salarié à tâche manuelle de la Ville d'Ettelbruck adoptée par le conseil communal dans sa réunion du 22 novembre 2021 ;

Vu le code du travail actuellement en vigueur ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024

Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer, Duarte,
conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent et votant par procuration donnée à M. Feypel : M. Gutenkauf, conseiller

Point de l'ordre du jour : 7.5

Objet : Création d'une prime « chef d'équipe »

Page 2/2

décide à l'unanimité :

de créer une nouvelle prime « chef d'équipe » selon les modalités suivantes :

Le collège échevinal peut accorder une prime « chef d'équipe » de 20 points indiciaires aux salariés de la carrière E, sous réserve des conditions suivantes :

Le collège échevinal peut accorder, sur sa propre initiative ou sur proposition de la délégation du personnel, une prime « chef d'équipe » de 20 points indiciaires aux salariés de la carrière E, sous réserve des conditions suivantes :

- *exerçant une fonction dirigeante et figurant dans l'organigramme comme « chef d'équipe »*
- *avoir sous sa responsabilité un groupe d'au moins 5 salariés, être responsable pour l'organisation du travail, la répartition des tâches, les remplacements et la gestion des plans d'organisation du travail*

Exceptionnellement et pour des raisons dûment motivées, le collège échevinal peut déroger à la condition du nombre de subordonnés fixé à 5.

La prime est liée à l'exercice de la fonction.

Elle ne peut être accordée qu'à 15% des salariés de cette carrière au maximum.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.


Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 16 juillet 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,


Bob STEICHEN


Jean THOMAS